

Fiche de poste
Chargé de projet « observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » et forêt
au sein du service Développement durable
de l'établissement public du Parc national des Cévennes

Statut

Poste à 90% de catégorie A, à compter du 1^{er} octobre 2019. Contrat à durée déterminée de 36 mois.

Ouvert prioritairement aux fonctionnaires et CDI de la fonction publique d'Etat, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 118 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 109 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

La chasse est une activité autorisée en cœur du Parc national des Cévennes et vise à assurer l'équilibre agro-sylvo cynégétique.

Les évolutions récentes des populations d'ongulés sauvages dans le Parc national des Cévennes (PNC) et les effets induits sur les milieux agricoles et forestiers ont conduit les instances du PNC à envisager la mise en place d'un observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC). Les services de l'EP PNC sont en effet de plus en plus fréquemment interpellés par les sylviculteurs et les agriculteurs qui se plaignent de l'impact de ces espèces sur les régénérations forestières, les prairies et les vergers. La charte du PNC prévoit dans son axe 8 consacré à la chasse la mise en place d'un tel observatoire : « Mesure 8.1.2 : mettre en œuvre un observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ».

Le Parc national des Cévennes est un parc majoritairement boisé (près de 70%). La forêt contribue donc significativement à l'économie locale, la filière bois générant de nombreux emplois directs et indirects. En outre, les forêts sont gérées pour leur rôle de protection et de lutte contre l'érosion. Sans remettre en cause ces vocations, le Parc national travaille à garantir une prise en compte de la biodiversité et des paysages dans les actions de gestion sylvicole notamment par la mise en place d'une trame de vieux bois couvrant l'ensemble de son territoire.

Positionnement du poste/stage au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation. Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 31 décembre 2018.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le service Développement durable est chargé notamment de :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette,
- la politique agri-environnementale, notamment l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt),
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation dans tous ces domaines.

Le poste est positionné au sein du service développement durable. Ce service est divisé en trois pôles : agriculture, aménagement-urbanisme-paysage, forêt et comprend 2 chargés de missions hors pôle : chasse et eau.

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service développement durable, en lien avec le chef de pôle forêt et le chargé de mission chasse, le chargé de mission OEASC/forêt **est affecté au service développement durable et basé à Florac-Trois-Rivières.**

Missions liées au poste

- **Mission liée à la mise en place de l'observatoire agro-sylvo-cynégétique :**

L'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est un outil collectif d'appréciation et de suivi de l'équilibre entre les ongulés sauvages, les milieux naturels et les activités humaines (notamment forestières et agricoles). Il implique la participation des acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs et forestiers) afin de favoriser une approche globale. Il permet d'éclairer et d'orienter les décisions de gestion des populations et des milieux.

Cet observatoire a commencé à être déployé depuis septembre 2017. Plusieurs de ses volets sont aujourd'hui opérationnels, mais d'autres restent à développer. De plus, une animation renforcée du dispositif est nécessaire pour garantir son bon fonctionnement sur le long terme.

Le projet vise donc à finaliser la conception et la mise en œuvre de l'observatoire agro-sylvo-cynégétique sur le Parc national des Cévennes.

Le projet vise également à partager l'expérience acquise par le PNC avec le PNR de l'Aubrac qui projette de travailler sur cette thématique et de mettre en commun certains outils de suivi. Il s'agira aussi de veiller à l'articulation entre l'outil développé par l'EP PNC et celui en projet sur la région Occitanie.

Un dossier de demande de subvention, en collaboration avec le PNR de l'Aubrac, auprès du FEDER et du FNADT est en cours d'instruction dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Biodiversité (axe 1 – mesure 1 du Programme opérationnel interrégional Massif Central 2014-2020)

En lien avec les partenaires, le travail vise à :

- Finaliser la conception de l'OEASC
- Encadrer le travail de développement informatique de l'outil dédié
- Assurer une animation renforcée du dispositif au cours de ses premières années de mise en œuvre
- Renforcer les dispositifs de suivi existants
- Suivre le déploiement de l'OEASC et, le cas échéant, en adapter les méthodologies
- Restituer les résultats des suivis réalisés
- Informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- Faire bénéficier les autres acteurs du Massif central et de la Région Occitanie de l'expérience du Parc national des Cévennes
- Réaliser la gestion administrative et le pilotage du dossier de subvention FEDER/FNADT en lien avec le PNR de l'Aubrac

Le temps passé à cette mission sur la durée du contrat est de 75% d'un ETP la première année, 50% la deuxième année et 25% la dernière année.

- **Mission liée à la Forêt :**

- Elaboration d'un projet et montage et dépôt d'un dossier de subvention lié au développement d'une trame de vieux bois plus particulièrement en forêts privées et dans des collectivités (1^{ère} année du contrat) en continuité des actions menées sur le territoire du PNC en forêt domaniale et sur ses propriétés, selon les opportunités de financements
- Mise en œuvre du projet, pilotage et suivi administratif du dossier (2^e et 3^e années)
- Appui au pôle forêt dans le cadre des dossiers montés en partenariat avec l'IPAMAC sur la thématique des forêts anciennes
- Appui ponctuel au pôle forêt sur des dossiers spécifiques

Le temps passé à cette mission sur la durée du contrat est de 15% d'un ETP la première année, 40% la deuxième année et 65% la dernière année.

Poste avec une forte composante de terrain et d'autonomie. De nombreux déplacements sont à prévoir.

Compétences

- Connaissances et expertise dans les domaines de la gestion forestière et de la gestion de la faune sauvage
- Connaissances et/ou expérience en suivi et évaluation, méthodes d'enquête et échantillonnage, et traitements de données
- Rigueur scientifique
- Pratique des logiciels de bureautique et de SIG (QGIS ou autre)
- Bonne connaissance du monde forestier et/ou de la chasse
- Sensibilité à l'environnement et à la protection de la nature
- Goût du contact, aisance relationnelle
- Autonomie

Diplômes, expérience et niveau de formation

- Formation de type ingénieur forestier ou équivalent
- 1^{ère} expérience dans le domaine de la gestion sylvicole ou de gestion de la faune sauvage (étude de dynamique de populations)
- Permis de conduire B

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **pour le 6 septembre 2019 au plus tard :**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, Florac, 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Danny Laybourne, chef du service développement durable
04.66.49.53.69
danny.laybourne@cevennes-parcnational.fr